



Commune
de
Rubrouck
59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 5 octobre 2018 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents :

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, adjoints.
- K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, B. FOULON, G. LANGLOIS, JC. PONSIN, O. WIART, conseillers municipaux.

Excusés : C. BECK, qui a donné pouvoir à G. LANGLOIS, A. DEBRUYNE, F. LOOTVOET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de la convocation : 28 septembre 2018

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 8 juin 2018.

2) Renforcement de l'éclairage public au centre du village

Le SIECF a été contacté il y a quelques mois pour renforcer l'éclairage au centre du village. Le devis a été reçu et le conseil décide à l'unanimité d'améliorer la situation près de l'école maternelle et sur le parking situé contour de l'église, non loin du musée. Le coût s'élève à 2 242.80€ HT.

3) Projet Ecoles numériques Innovantes et ruralité

Le gouvernement a mis en place un fond interministériel destiné à accompagner les communes rurales dans l'équipement numérique des écoles et dans la mise en place des projets pédagogiques innovants. Des projets d'équipement numérique de 4 000€ HT à 14 000€ HT peuvent être financés à hauteur de 50%.

L'école est intéressée pour l'achat d'un tableau numérique et de micro-PC pour environ 5 000€. Le conseil décide à l'unanimité de soumettre ce projet à une demande de subvention.

4) Décision modificative

Il y a lieu d'équilibrer les comptes de dépenses de personnel avec les recettes de remboursement de l'assurance couvrant le risque maladie de la commune.

Il y a donc lieu de transférer 5 000€ de l'un vers l'autre. Le conseil accepte à l'unanimité.

5) Location de la maison des associations

Monsieur le Maire expose avoir été questionné pour louer la maison des associations. En effet, pour les petits comités, il pourrait être intéressant de mettre à disposition cette salle. Ce local devant pouvoir profiter à tous, il sera proposée à la location, en fonction des disponibilités, à la location par le particulier pour tout évènement ou célébration. Son exploitation au-delà de 23h sera interdite pour éviter toute nuisance. Il est rajouté que la location est limitée à une occupation de 50 personnes maximum.

Pour les associations, sa mise à disposition est gratuite.

Voici les tarifs décidés :

	Rubrouckois	Extérieurs
Location classique	70€	100€
Funérailles	50€	
Forfait chauffage (01/10 au 15/04) sauf enterrement	10€	
Cautiion	300€	
Acompte	50%	
<i>Vaisselle cassée ou perdue</i>	<i>3€ par élément</i>	
<i>Non respect du règlement intérieur (rangement, propreté, horaire)</i>	<i>130€</i>	

Chaque réservation fera l'objet d'une convention de mise à disposition. Elle reprendra le règlement intérieur à respecter.

L'acompte devra être versé le jour de la signature de la réservation. Les pénalités (vaisselle cassée ou perdue et non respect du règlement intérieur) seront ajoutées au 50% restant de la réservation. Le chèque de caution sera rendu à l'issue de ce paiement.

6) Modification du tableau des effectifs

Un adjoint technique de première classe peut être promu au grade d'agent de maîtrise. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'apurer le tableau des effectifs et ainsi de créer un poste d'agent de maîtrise et de supprimer celui d'adjoint technique de première classe.

7) Modifications de la délibération restaurant le RIFSEEP

La sous-préfecture a contrôlé la légalité de la délibération sur le nouveau régime indemnitaire voté le 8 juin dernier. Elle demande à la commune de la modifier sur la forme, malgré l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion. Le conseil accepte à l'unanimité.

8) Prise en charge d'une formation BAFA approfondissement

La commune offre chaque année la possibilité aux enfants du village de leur avancer le coût de la formation BAFA. La commune paie le stage, l'enfant s'engageant à travailler pour l'accueil de loisirs estival et la somme avancée est retenue sur son salaire. Ce dispositif a été étendu aux stages d'approfondissement et une jeune Rubrouckoise qui a travaillé cet été en fait la demande.

Le conseil accepte à l'unanimité.

9) Modification de la convention avec Guillaume de Rubrouck et Envie de lire

Les conventions qui lient la commune avec ces deux associations doivent être modifiées. Leurs locaux ont ou vont changer et il y a lieu, pour Guillaume de Rubrouck, d'accepter le don de leurs œuvres en cas de dissolution de l'association.

Le conseil accepte à l'unanimité.

10) Adhésion au réseau intercommunal de bibliothèques/médiathèques

En 2017, la CCFI a mené un diagnostic culturel du territoire et un axe de développement autour de la lecture publique et de la mise en réseau des bibliothèques/médiathèques a été ciblé. Cette mise en réseau permettrait de mieux répondre aux besoins des citoyens par une mutualisation des moyens et par une aide accrue de la DRAC et du Conseil départemental. Cela devrait se faire en 2019.

Concrètement, la mise en place d'un catalogue commun aux 50 médiathèques/bibliothèques et la mise en circulation des œuvres permettraient d'offrir un meilleur service aux Rubrouckois (particuliers et élèves) et de résilier le contrat de maintenance conclu avec la société Biblix (930€/an).

La CCFI demande donc une délibération d'engagement et d'adhésion à ce réseau pour un coût qui ne dépasserait pas 1.5€/habitant.

Le conseil accepte à l'unanimité.

11) Convention de mutualisation du service relatif à la protection des données

Le règlement européen dit RGPD impose un volume important d'obligations légales en matière de protection des données à caractère personnel. En conseil communautaire, les élus ont adopté à l'unanimité la mutualisation de l'expertise et des moyens en personnel pour les communes qui en éprouveraient le besoin moyennant un coût pour chaque commune de 0.50€/habitant.

Le conseil municipal décide (6 pour, 3 abstentions, 3 contre) de signer cette convention afin de se mettre en règle avec la législation.

12) Avancement du PLUi

Le calendrier de la fin de procédure se dessine : l'arrêt de projet est prévu pour novembre, la date limite de prise de la délibération communale approuvant le PLUi est fixée pour janvier, l'enquête publique s'étalera sur 3 mois pour une adoption en septembre 2019.

Toutes les modifications demandées par la commune ont été apportées.

13) Adhésions au SIDEN SIAN

11 communes ou établissements publics souhaitent adhérer au SIDEN SIAN pour une ou plusieurs compétences. Le conseil approuve (10 pour, 1 contre, 1 abstention) ces adhésions.

14) Rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, créée au sein de la CCFI, a pour but de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la CCFI aux communes membres. Elle s'est réunie le 19 juin dernier suite au transfert de la compétence GEMAPI. Rien ne change pour Rubrouck, l'attribution reste stable.

Le conseil approuve à l'unanimité ce rapport.

15) Accueil de loisirs du mercredi

Il n'y a que deux enfants inscrits à l'accueil de loisirs du mercredi matin. A l'unanimité et parce que les parents de ces deux enfants trouveront une autre solution, le conseil décide de mettre fin à cet accueil de loisirs à la fin du cycle scolaire en cours.

Questions et Informations Diverses.

En mars, les 40 enfants des classes de CE2-CM1-CM2 se rendront en Angleterre dans le cadre de leur voyage scolaire. Comme à chaque fois, le coût est supporté par la commune, l'association des parents d'élèves et les parents des enfants concernés.

Les travaux sur les bâtiments communaux avancent :

- Le sol de l'atelier a été coulé. D'ici 2 semaines, il sera opérationnel. La porte sera installée la semaine prochaine.
- La maison des associations a sa rampe d'accès PMR, le plancher a été renforcé. Il sera mis en place un parquet stratifié pour simplifier le nettoyage et encore conforter sa solidité.
- Le contrôle annuel des bâtiments a été effectué cette semaine. Quasiment toutes les remarques ont été levées grâce au travail effectué par le personnel.
- Les travaux route de Bourbourg s'achèveront dans 2 ou 3 semaines. Noréade enchainera avec l'assainissement de la ruelle du haut pont.
- Les travaux au musée et à l'ancienne médiathèque se poursuivent.
- Un devis pour un renforcement de l'éclairage du stade et du terrain de tennis sera demandé.

La yourte promise par le ministère des affaires étrangères sera livrée ce samedi 6 octobre.

Le rapport du commissaire enquêteur concernant la demande d'extension d'un élevage avicole de 55 600 emplacements a été rendu au Préfet. Le demandeur a apporté des précisions sur la gestion des eaux pluviales : « Le calcul de dimensionnement prend en compte une valeur de plus forte précipitation sur plusieurs dizaines d'années – il prend donc en compte un épisode extrême ». Conclusion du commissaire : « il ressort de l'analyse (...) que les éléments en faveur du projet l'emportent sur les éléments en sa défaveur. Le commissaire enquêteur estime qu'au total le projet présente un réel intérêt général sur les plans économique, environnemental et social, intérêt général qui serait renforcé par la mise en œuvre des recommandations citées précédemment. » (il y en a 6).

Le SIECF met à la disposition des conseillers son rapport d'activité 2017 ainsi qu'un cadastre solaire qui a notamment pour but de :

- identifier les zones où l'énergie solaire pourrait facilement être utilisée
- informer les habitants et les propriétaires de certains bâtiments du potentiel solaire de leurs toits et les encourager à investir.

La séance est levée à 21 h 15.